

Extrait du registre des délibérations

Séance du 2 Mai 2017

L'an 2017 et le 2 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, FUSELLIER Nathalie, GRÉGOIRE Valérie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROSOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian (a pris part à la réunion à partir de 20H45), PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky.

Excusée ayant donné procuration : Mme CORBEL Pascale à Mme GRÉGOIRE Valérie.

Excusés : Mmes : DESCHAMPS Sandra, DESMARRES Sandrine, M. : POIRIER Florent.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 15

Date de la convocation : 27/04/2017

Date d'affichage : 27/04/2017

A été nommée secrétaire : Mme BREFORT Sylvie.

Approbation du compte-rendu des deux précédentes réunions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de ses réunions en dates des 04 et 10 avril 2017.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Contrat d'entretien des massifs de la place de l'Europe
Esnault Parcs & Jardins

1 464,80 € H.T., soit 1 757,76 € T.T.C.

Reprise du scellement de tampons rues de Saumur, de la Galbrunnière, de la Grellière et Moreau
Luc DURAND

3 917,00 € H.T., soit 4 700,40 € T.T.C.

Installation d'une colonne et d'une goulotte de sol pour le passage de câbles au secrétariat de mairie
Joël GABRIEL

817,48 € H.T., soit 980,98 € T.T.C.

Remplacement du chauffe-eau de La Poste
R4S Frère et Sœur - ROUSSIASSE

443,23 € H.T., soit 531,88 € T.T.C.

Acquisition d'un panneau « Coupure générale gaz » pour la salle des fêtes
SIGNALS

29,10 € H.T., soit 34,92 € T.T.C.

Réfection des plafond, murs et sol de la cage d'escalier accédant au logement communal situé dans le bâtiment de l'école publique
DOUAIRE Ludovic

2 674,95 € H.T., soit 2 942,45 € T.T.C.

Réfection des piliers de l'entrée du cimetière Jean-Pierre GIRARD	9 650,00 € H.T., soit 11 580,00 € T.T.C.
Remplacement du portail d'entrée du cimetière MÉTALLERIE DU LATHAN	2 450,00 € H.T., soit 2 940,00 € T.T.C.
Remplacement de la porte de la mairie-annexe donnant rue de Noyant Didier MEME	1 355,50 € H.T., soit 1 626,60 € T.T.C.
Signalisation horizontale du parking de la mairie, des rues de Vernoil, de Saumur, de Mouliherne et de Longué, de la gendarmerie et des écoles privée et publique ESVIA	3 150,50 € H.T., soit 3 780,60 € T.T.C.
Spectacle du pique-nique de la Soirée d'Été de Vernantes Association Charyvari	900,00 €
Achat de 10 chaises pour l'aménagement de l'ancien local de la bibliothèque Manutan	428,64 € H.T., soit 514,37 € T.T.C.
Achat d'une table pour l'aménagement de l'ancien local de la bibliothèque MEFRAN	152,21 € H.T., soit 182,65 € T.T.C.
Remplacement pièces, nettoyage et essai du nettoyeur haute pression GUILIANI	605,07 € H.T., soit 726,08 € T.T.C.

1 - Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) : Desserte en électricité des parcelles ZD 98 et ZD 99 rue du 8 mai 1945

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après délibération et en application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du Code de l'Urbanisme, d'instituer un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ayant pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la Commune de Vernantes est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement des parcelles cadastrées section ZD n°. 98 et n°. 99 sises rue du 8 mai 1945.

Le coût total des équipements à réaliser, à savoir l'extension du réseau de distribution d'électricité sur la voie publique pour la desserte des dits terrains, reste intégralement à la charge de leur propriétaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent également tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que celui-ci signe la convention relative à ce Projet Urbain Partenarial.

2 - Adhésion 2017 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, décide, à l'unanimité, de reconduire l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.).